

ANNEXE 4.5-1

**Courrier de la Direction de l'Archéologie du
SPW**

Bérénice Ruysen

De: GUILLAUME Alain [alain.guillaume@spw.wallonie.be]
Envoyé: mardi 11 mai 2010 14:45
À: b.ruysen@jnc.be
Objet: Projet Seine-Escaut Est ; zonage archéologique
Pièces jointes: Bulletin 7 dernière version.pdf

Madame,

En théorie, l'ensemble de la province du Hainaut devrait être zonée dans l'année qui suit. Un programme d'actualisation, avec une possibilité de mise à jour tous les 6 mois, sera développé par la suite.

Dans la liste des communes qui m'a été transmise, un zonage archéologique est d'ores et déjà disponible pour : Mouscron, Celles, Pecq et Comines-Warneton (ce dernier sera finalisé dans le courant de ce mois).

Les autres communes sont en cours de traitement (sauf Sambreville qui appartient à la province de Namur : à voir avec les responsables de cette province).

Le traitement en cours peut présenter deux états d'avancement :

1. Les données archéologiques sont considérées comme suffisamment complètes et une analyse géo-morpho-pédologique destinée à les compléter a été commandée. C'est le cas pour : Antoing, Brunehaut, Hensies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Mons, Pont-à-Celles, Charleroi et Fleurus (délai : dépend de l'analyse externe qui a été commandée [de 3 à 6 mois ?]) ;
2. Les données archéologiques sont en cours de traitement – nous estimons l'état d'avancement dans ces communes à environ 1/3 du potentiel archéologique identifié. C'est le cas pour les communes de Le Roeulx, La Louvière, Manage, Seneffe, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Châtelet, Aiseau-Presles et Farciennes (délai : minimum 6 mois).

À l'image de ce qui se fait dans les régions et/ou pays limitrophes, nous attirons votre attention sur le fait que les plaines alluviales telles qu'elles sont délimitées par notre géo-pédologue font l'objet d'un classement systématique en zone rouge et qu'une bonne part des travaux prévus se fera dans ce type de zone (pour une explication sur les différents types de zones, voir les documents transmis avec les zonages de Mouscron, Ciney et Waremme).

Au stade de l'étude d'incidence, nous ne pouvons finalement que confirmer le grand intérêt patrimonial et plus particulièrement archéologique du Pont des Troues à Tournai. Nombreux sont ceux qui militent pour voir cet ouvrage médiéval protégé à titre définitif (voir par exemple le document joint à ce courrier, page 19). À Pommeroeul, le canal actuel traverse un vicus et un port gallo-romain. La construction d'une écluse dans cette zone sera soumise à une clause archéologique et à des fouilles importantes.

Bien à vous,

Alain Guillaume.

Alain Guillaume

Place du Béguinage, 16.

7000 Mons

alain.quillaume@spw.wallonie.be

0478/21.48.38